



Moustique tigre : la CCPO subventionne l'achat de vos pièges

Du 5 juillet au 30 novembre 2021 la CCPO subventionne à hauteur de 15€ l'achat de pièges à moustique tigre.

Pour obtenir la subvention, il faut :

- Habiter sur les communes de la CCPO : Chaponnay, Communay, Saint-Symphorien d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Marennes et Ternay ;
- Acheter un piège à moustique tigre spécialement conçu pour l'extérieur (jardins ou terrasses/balcons)

Les types de pièges suivants ne seront pas subventionnés :

- Pièges qui fonctionnent avec des insecticides ou des pesticides ;
- Pièges qui ne fonctionnent qu'en intérieur ;
- Pièges de type tapettes électriques à insectes et les prises électriques anti-moustique.

- Une seule participation par foyer.
- Le montant de l'achat des pièges (hors cartouche) doit être à minima de 15€.

Pour télécharger le formulaire de demande de subvention cliquer ici

<https://www.pays-ozon.com/actualites/environnement/moustique-tigre-la-ccpo-subventionne-lachat-de-vos-pieges/>

Voir la plaquette d'information [ici](#)